

Infos Sud Education Calvados

N° 56 - Mars 2012

Page 1 - Edito
Page 2 - Délai de carence
Page 3 - Evaluation des enseignants
Page 4 - Carte des formations de la rentrée 2012
Page 5 - Manifestation nationale pour l'emploi
Page 6 - GRETA - la formation des adultes remise en cause
Page 8 - Modalités de participation à la manif du 24 mars

Edito

Manifestation nationale pour l'emploi Tous à Paris le 24 mars

Plus de 5 millions de chômeurs et 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté... Voilà le sinistre bilan des politiques antisociales et ultra-libérales qui se succèdent depuis trop longtemps déjà et où les gouvernements sont chargés de privatiser les profits et de socialiser les pertes.

Sous prétexte de « crise de la dette », les pouvoirs politiques et financiers imposent une réduction des dépenses publiques. En réalité, il s'agit de livrer aux « marchés » les services publics (*éducation, santé, transports, énergie, poste, etc...*) ce qui a pour conséquence de supprimer des emplois et des postes au détriment de la qualité, de la diversité et de l'égalité de droit à l'accès au service public.

Des dizaines de milliers d'emplois publics ont été supprimés ces dernières années ; Les emplois publics sont utiles, (re)créons-les !

Et si on changeait la donne en faisant de la satisfaction des besoins collectifs la priorité commune ?

SUD éducation appelle à résister pied à pied au démantèlement de nos services publics. Notre objectif est d'impulser, de soutenir et de coordonner les luttes des personnels contre la remise en cause des statuts, contre la suppression massive de postes et contre la détérioration de nos conditions de travail.



Soyons offensifs, nous avons toute légitimité à défendre nos revendications, à refuser les suppressions d'emplois. Nous ne sommes responsables ni de la crise qu'ils ont provoquée, ni de la dette qu'ils ont créée !

Non au délai de carence : Solidaires quitte la salle !

Mardi 14 février, les organisations syndicales de la Fonction publique étaient conviées par la DGAFP, à une réunion d'information sur la circulaire d'application du délai de carence, défini par l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011.

En cas d'arrêt maladie, un trentième de votre traitement (*primes comprises*) sera prélevé de votre salaire, comme si vous étiez en grève !

Solidaires a redit le sentiment de « mépris » ressenti par l'ensemble des fonctionnaires et agents de la Fonction publique et jugé le comportement du gouvernement scandaleux. Au moment où chacun s'accorde à dire que les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles, allant parfois jusqu'à pousser certains de nos collègues aux gestes extrêmes, il est particulièrement choquant de sortir une telle mesure qui pénalise davantage les agents fragilisés.

Unaniment, l'intersyndicale a dénoncé l'argument fallacieux d'équité envers le secteur privé. Chacun sait que cela n'est pas l'argument de fond puisque l'objectif avoué est bien de faire des économies pour obéir aux injonctions des agences de notations.

A la question d'éventuelles compensations de l'employeur (*comme c'est le cas pour bon nombres d'entreprises privées*), la réponse est claire : l'Etat ne veut pas compenser les jours de carences. Et toutes les délibérations déjà initiées dans certains secteurs des collectivités locales sont jugées de ce fait illégales! **Les préfets seront chargés du contrôle de la légalité des ces délibérations !**

Dans l'attente de la parution de la circulaire, un dispositif transitoire va être mis en place : la DGFIP (*Finances publiques*) travaille, sur la dimension prélèvement via le logiciel PAY !

Mais rassurez-vous, il nous a été garanti qu'il ne peut y avoir en cas d'arrêts maladies répétés, plusieurs jours de retenues sur la même paye et que des plans d'échelonnements seraient mis en place. Encore heureux ! Il semble, que les « congés médicaux périodiques » ne devraient pas entrer dans le processus et ne devraient subir qu'une seule journée de retenue. Une FAQ (*foire aux questions*) sera attachée à la circulaire pour tout nous expliquer. Il n'y avait rien à négocier : **Solidaires FP a décidé, sans attendre la fin de la réunion, de quitter la salle en signe de désaccord profond.**

Et pour les non-titulaires ?

- Conformément à l'article R323-1 du Code de la Sécurité Sociale, les agents contractuels de droit public, ne disposant pas de 4 mois d'ancienneté, sont soumis au régime général et ont 3 jours de carence.- En cas d'arrêt de travail, le salarié bénéficie du maintien de son traitement dans les conditions suivantes : 1 mois à plein traitement, puis 1 mois à demi-traitement après 4 mois de services ; 2 mois à plein traitement, puis 2 mois à demi-traitement après 2 ans de services ; 3 mois à plein traitement, puis 3 mois à demi-traitement après trois ans de services. C'est obligatoirement la MGEN (*circulaire CPAM n° 65-2004 du 19 mai 2004*) qui gère les AED recrutés par les EPLE ou l'IA. Concernant le nouveau jour de carence, à priori, il s'applique pour les agents titulaires, stagiaires, les agents contractuels de droit public de plus de 4 mois d'ancienneté et les personnels médicaux.

Décidément cette fin de règne est particulièrement éprouvante pour tous les agents de la Fonction publique.

**TOUS dans la rue le 24 mars
contre cette politique destructrice !**

Evaluation des enseignants : un projet pourquoi faire ?

Le MEN a pour projet de modifier le dispositif actuel de notation des enseignants puisque des rapports et enquêtes en auraient montré les limites. Ce projet a pour but d'améliorer l'appréciation de notre « valeur professionnelle ». Nous pouvons rappeler également que beaucoup d'enseignants n'ont pas vécu leurs inspections comme particulièrement enrichissantes professionnellement parlant.

Ce dispositif a pour alibi l'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants » et d'évaluer leur capacité à permettre « la réussite de chaque élève ».

Il comporte 2 volets :

- Une auto-évaluation qui doit permettre à chaque enseignant d'« expliquer et d'analyser ses choix pédagogiques et sa contribution aux différents axes du projet d'école ou de l'établissement [...] en lien avec les résultats obtenus ». Ceci selon 4 critères liés à la capacité à faire progresser les élèves et l'équipe pédagogique mais également faire progresser « la qualité du climat scolaire en interne et en externe ».
- Des entretiens professionnels avec 4 objectifs :
 - « une écoute active » pour définir les besoins pour progresser,
 - « s'accorder sur les résultats de l'auto-évaluation »,
 - « positionner les enseignants sur une grille à quatre niveaux »donc pour repérer les « progrès nécessaires dans les situations jugées insuffisantes ».

Le document définit ensuite le rôle des corps d'inspection, rôle évidemment lié aux points précédents.

Les deux dernières parties du document décrivent l'articulation avancement/carrière et le calendrier de mise en œuvre du dispositif qui s'étalera sur 3 années de septembre 2012 à août 2015. On peut noter qu'il sera possible d'accélérer ou non le rythme de base de la carrière.

Nous pouvons déjà nous interroger sur le critère lié aux « résultats obtenus » car ceux-ci seront probablement mesurés à partir des dispositifs d'évaluation que nous connaissons et dont nous avons dénoncé la médiocrité au niveau pédagogique et ceci en lien avec des programmes inadéquats. Ces dispositifs que, par ailleurs, le Haut Conseil de l'Éducation a critiqué sur d'autres aspects (*en particulier l'évaluation située à la fin du CE1*).

Mais finalement, tout cela n'est-il pas plutôt un dispositif d'enfumage ? En effet, qui peut croire que cela permettra à l'Éducation nationale de réussir enfin véritablement son objectif : que tous les élèves, quelque soit leur origine sociale, puissent construire les savoirs nécessaires à leur future vie de citoyens dans une société démocratique ? Comment cette entreprise de démocratisation scolaire peut-elle être atteinte en ayant mis en place une formation initiale en opposition à ce qui est attendu, en réduisant drastiquement la formation continue, en supprimant les moyens d'aide aux élèves en difficultés dans le premier degré, en réduisant la scolarisation en maternelle ? Un dispositif d'évaluation imaginé par ce gouvernement ne peut avoir pour but que de rendre les enseignants responsables du futur échec que ne manqueront pas de relever les évaluations internationales et ainsi de masquer les véritables causes et leurs responsables.



Un projet ambitieux doit permettre aux enseignants de mettre en œuvre leur compétence dans un fonctionnement collégial, il doit évidemment aussi leur donner des moyens suffisants en personnel et en formation. Nous pouvons ajouter que le projet gouvernemental ne peut permettre un retour constructif sur la pratique professionnelle afin d'améliorer celle-ci. En effet, seules des équipes d'enseignants bien formées peuvent, avec l'aide de chercheurs, relever ce défi.

Même le MEDEF désapprouve la carte des formations de la rentrée 2012

Actuellement, le CAEN est devenu un déni de démocratie. Pour la quatrième année consécutive, nous constatons que le Conseil Académique de l'Education Nationale ne précède pas mais suit le Comité Technique Académique et nous regrettons cette situation qui nous semble contraire à l'esprit de ces deux instances. Il ne peut plus s'agir d'une erreur imputable au calendrier. Cela témoigne plutôt d'une volonté de réduire l'importance et l'effectivité des débats qui ont lieu en CAEN. Le conseil académique de l'éducation nationale devrait valider en amont les projets proposés au comité technique académique. Le CAEN se positionne sur les ouvertures et fermetures de sections en lycée professionnel et technologique.

Le rectorat a programmé la fermeture de 408 postes en Basse-Normandie. Lors du CAEN du 17 février, le rectorat présentait, en autres, la carte des formations pour la prochaine rentrée. Les élus régionaux, les représentants des parents d'élèves et les représentants des personnels ont voté contre cette proposition alors que pour la première fois, les représentants du patronat dans le domaine industriel s'abstenaient.

Les représentants du patronat ont avancé l'argument selon lequel ils ne trouvent plus de personnels qualifiés alors que les emplois industriels représentent encore 20% en Basse-Normandie. En effet, depuis la fermeture des sections en vue de leur regroupement par pôle ou d'un remplacement par une section d'apprentis, certains bassins d'emploi ne disposent plus de personnels qualifiés dans les domaines concernés. Il y a inadéquation entre les propositions de formation et le bassin d'emploi.

Les représentants de la Région ont rappelé que " Les effets induits sont catastrophiques :

- pour les jeunes qui voient leurs conditions d'études se dégrader (diminution de l'offre éducative ; classes surchargées ; décrochage...) ;
- pour les familles contraintes de financer des déplacements et des frais d'hébergement toujours plus importants, quand elles le pourront ;
- pour les lycées et les communautés éducatives qui ne comprennent pas ces choix remettant en cause leur vocation de service public ;
- pour les territoires en termes d'aménagement, de cohésion et de dynamisme économique ;
- pour la Région, en termes de finances publiques, qui investit chaque année pour rénover, entretenir des bâtiments et équiper des établissements permettant une offre éducative de qualité."

Représentants de la Région et représentants du Medef ont déploré l'absence de concertation avec le rectorat pour élaborer la carte des formations.

A propos de la labellisation "Lycée des métiers", pour montrer leur opposition à ce système qui organise la destruction du système public d'éducation, La FSU, la CGT et SUD Education ont refusé de participer au vote.

SUD Education a exprimé par le vote et ses déclarations, son désaccord avec la politique éducative. Les déclarations sont sur le site de SUD Education Calvados. Sud Education ne pouvait qu'être en accord avec les arguments du Conseil Régional et du Medef. Il ne peut que regretter d'avoir été obligé d'attendre 2012 pour être rejoint sur cette analyse de la politique mise en place.



**Manifestation nationale
pour l'emploi
Paris: Place de la Bourse
Samedi 24 mars 13H**



Plus de 5 millions de chômeurs et chômeuses, plus de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, ... et les « plans sociaux » s'accumulent, ... et les suppressions d'emplois publics se multiplient, ... et le chômage partiel, le temps partiel imposé, les emplois précaires sont présentés comme les seules solutions, ... et les discours politiques se succèdent, laissant patrons et banquiers poursuivre la destruction des emplois et de nos vies.

Ca suffit ! C'est ce que disent des millions de travailleurs/ses, de chômeurs/ses, de retraitées, de jeunes en formation. Ce cri de révolte doit se transformer en espoir de faire fondamentalement changer les choses. Prenons nos affaires en mains !

L'intersyndicale nationale est utile quand le front unitaire propose et organise des actions à la hauteur des enjeux, du rapport de force nécessaires, des attaques patronales ; ce n'est pas le cas ces derniers mois, mais l'unité demeure nécessaire : la manifestation du 24 mars n'est la propriété de personne, nous la construisons avec tous les collectifs syndicaux et les salarié-es qui se reconnaissent dans l'exigence du droit à l'emploi, la lutte contre les licenciements et suppressions d'emplois.

Soyons offensifs, nous avons toute légitimité à défendre nos revendications, à refuser les suppressions d'emplois. Nous ne sommes responsables ni de la crise qu'ils ont provoquée, ni de la dette qu'ils ont créée ! Depuis des années, les gouvernements sont chargés de privatiser les profits et de socialiser les pertes. Et si on changeait la donne en faisant de la satisfaction des besoins collectifs la priorité commune ?

Des dizaines de milliers d'emplois publics ont été supprimés ces dernières années ; c'est la cohésion sociale, le droit de tous et toutes à la santé, à l'éducation, à la sécurité, au transport, etc., qui sont ainsi attaqués. Les emplois publics sont utiles, (re)créons-les !

nous produisons : assez de la confiscation par une minorité de ce que produit l'immense majorité ... qu'on rejette vers la précarité, le chômage, l'exclusion, au gré des besoins patronaux !

Nous devons imposer des droits nouveaux : droit de veto dans les CE, extension de l'obligation de création de CE aux entreprises de moins de 50 salarié-es, un statut du salarié - applicable à tous et toutes et financé par un fonds patronal mutualisé - pour garantir le maintien du salaire entre deux emplois et les formations de reconversion. Sur-tout, il faut une répartition différente des richesses que

Ensemble, nous réaffirmons le droit à l'emploi pour tous et toutes. C'est une nécessité économique, sociale, et aussi pour améliorer les conditions de travail, la vie au travail, de chacun-e. Nous refusons le chantage patronal et gouvernemental qui incite à baisser les salaires en échange d'emplois ... qui seront ensuite supprimés comme de nombreux exemples l'ont déjà montré !

A travers les licenciements, le chômage complet ou partiel, les « plans sociaux », le temps partiel imposé, ... les patrons imposent une réduction du temps de travail à des millions de salarié-es, mais en leur faisant payer ! La solution est la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaire, sans perte de salaire. De l'argent, il y en a ! Faisons en sorte qu'il serve à celles et ceux qui produisent, et non aux patrons, banquiers et actionnaires !

Modalités Pratiques

**Départ des cars: 9H Parking du Stade Nautique (Prairie) Caen Retour : 17H30 Paris 21H Caen
Inscription auprès des Syndicats ou de Solidaires (02 31 24 23 36)**

Au-delà de la fin des Greta, c'est toute la formation professionnelle des adultes remise en cause

Mais que disent-ils ces discours qui cautionnent la réforme de la formation professionnelle engagée par l'Etat ? Que disent-ils ces discours qui encouragent la politique de l'autruche ?

« On ne sait pas ce qu'il y a dans le GIP... » ou encore « ça ne changera rien pour vous », « Il n'y aura pas de suppression de postes ! »

Nous répondons

On ne sait pas ce qu'il y a dans le GIP parce que la volonté de l'Etat depuis le début a été de tenir à l'écart les représentants des personnels et toutes, toutes les organisations syndicales.

On ne sait pas ce qu'il y a dans le GIP parce que l'opacité calculée de la part des décideurs permet de bouleverser tout le champ de la formation continue à travers tous ses acteurs - CIO, AFPA, GRETA, Lycées Professionnels - sans faire de bruit.

Qu'entend-on encore ici et ailleurs ? « Ce sera mieux que le Greta et puis vous serez toujours dans l'établissement »

Nous répondons, ça sera pire pour nous

- Perte du statut **d'agent de l'Etat**

- Annulation des textes réglementaires qui concernent aujourd'hui les 220 Greta de France (certains appelés à se fondre dans un GIP académique, **d'autres appelés tout simplement à disparaître** - on évoque la fin de près de 100 Greta comme est évoquée la fermeture de 50 centres AFPA ou d'1/4 de lycées professionnels -.

- Abandon d'actions de formations, suppression de sections professionnelles (*on le voit déjà en lycées professionnels et dans certains Greta*)

Et toute cette casse a un lien : la fin du Service Public de la formation continue, le désengagement de l'Etat dans la formation professionnelle.

Et cela ne changerait rien pour nous ?

- **Fin** de la notion de Service Public de la formation

- **Fin** du réseau des Greta (*aujourd'hui, il s'agit d'un réseau national*)

- **Fin** de la spécificité du Greta comme il y a actuellement fin de la spécificité de l'AFPA.

- Plus grande **flexibilité** des personnels (*certains Greta ont déjà commencé*)

- Incertitude pour tous les administratifs de tous **les SCG de France** et des **4 SCG de l'académie de Caen**.

- Nouvelle politique salariale : **le diplôme ne sera plus la référence** pour être classé dans une catégorie (*certains Greta ont déjà commencé*).

- Augmentation de 40% du temps de face à face pédagogique, soit **1120 heures** non coefficientées bien sûr. (*certaines Greta ont déjà commencé*)

- Mobilité géographique des personnels non plus sur le département mais **sur toute l'académie**.

- **Abandon des formations** non rentables (*comme cela a commencé dans les AFPA*)

Nous refusons le GIP qui met à mal le Service Public de la Formation, qui traite les personnels avec mépris (surcharge de travail, diminution des salaires, flexibilité, soumission), qui réduit les propositions de formation aux usagers.

C'est pourquoi les Greta étaient en **grève jeudi 9 février 2012**. Assemblée générale le matin avec **plus de 80 personnels présents** (*administratifs, formateurs, CFC*) venus des 4 Greta de l'académie. Un **taux de grévistes** exceptionnel dans les 4 Greta de l'académie (**de l'ordre de 70 %**) et la présence forte au rassemblement devant le rectorat au moment de l'audience.

Quel bilan peut-on faire de cette audience ?

Tout d'abord on peut noter un changement de ton lié aux actions de ce 9 février. Ce changement avait été anticipé par la réunion des recteurs au ministère la veille, mais il semble que l'ampleur de la mobilisation des personnels ait surpris le rectorat.

C'est probablement pourquoi ils ont tant insisté : « il ne faut pas avoir peur, il ne faut pas que cela génère de la peur ». Cela dit, sur le fond, peu de choses ont bougé concrètement :

Caractère « public » du GIP académique.
Maintien (*national*) du statut des CFC.

Il reste beaucoup de points en suspens, certains du fait de la volonté du ministère de garder la main sur un certain nombre de décisions (*là aussi probablement face au mouvement national*). **Les sources d'inquiétude restent :**

Les personnels ne seront plus personnels de l'état mais du GIP
Les décrets de 93 abolis, par quoi seront-ils remplacés ?
Quelle pérennité du dispositif avec la création encore bien floue de nouvelles agences ?
Avec quelles conséquences pour les différents personnels ?
Politique salariale : la rigueur pour seul horizon !
Quelle place pour les représentants du personnel dans la seule instance véritablement décisionnelle, le CA ? Quelle place pour les représentants des usagers ?
Tout semble fait pour les évincer.

La participation des personnels et des organisations syndicales aux groupes de travail est annoncée, **il nous reste à la faire réellement appliquer**.

Nous pouvons donc considérer cette première rencontre comme un début, il nous faut rester mobilisés et soudés, en veille par rapport à l'avancement du dossier GIP.



SUD Éducation affrètera un car au départ de Caen à 9h, retour prévu vers 21h.

RDV au parking du stade nautique à Caen.

Participation financière:

- 10 euros pour les enseignants titulaires.
- Gratuit pour les autres salariés.

Sud Education

un syndicat de SOLIDAIRES

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

Un syndicat unitaire et inter-catégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade.

Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (*ouvertes aux sympathisant-e-s*) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (*salaires, conditions de travail, protection sociale, etc...*) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité :

pour une autre école, une autre société.

Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage

CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
7 Avenue de Cambridge
14200 Hérouville Saint Clair
02 31 24 23 36



Déposé le 16 mars 2012

Bulletin n°56
de mars 2012

Directrice de la publication : Nicole Auxépales

Permanences au local

Lundi de 14h à 17h
mardi de 14h30 à 17h30
mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Trimestriel

Prix public : 1 euro le n°.

CPPAP: 0111 S 05665

ISSN: 2101-6534

Imprimé par nos soins

Pour contacter vos élus

PLC : denis-leclerc@orange.fr
PLP : moisseron.eric@gmail.com
PE : phillemi@yahoo.fr

Pour être informé, retrouvez
SUD Education Calvados sur
www.sudeduc14.fr